



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Parution le 12.03.2019

Chauffage au fioul : la Ville de Paris et l'Agence parisienne du Climat présentent les résultats d'une étude et un plan d'action unique en France

Le chauffage au fioul a un fort impact sur les émissions de gaz à effet de serre et sur la qualité de l'air par ses émissions de polluants locaux (particules fines, dioxyde d'azote) avec des conséquences directes sur la santé. Depuis 2014, Anne Hidalgo a fait de la lutte pour l'amélioration de la qualité de l'air et pour la protection de l'environnement un enjeu majeur de la mandature.

Engagée dans un Plan Climat Air Énergie et dans un Plan de Santé Environnementale, la Ville de Paris s'est fixée un objectif ambitieux : devenir un territoire neutre en carbone et 100% converti aux énergies renouvelables d'ici 2050. Pour se faire, la Ville souhaite rénover 1 million de logements d'ici 2050, réduire la consommation d'énergie sur le logement d'un tiers d'ici 2030 et de moitié d'ici 2050, et atteindre l'objectif 0 chauffage au fioul à Paris d'ici 2030.

Réduire ces émissions nocives permet de prévenir les maladies graves telles que les maladies respiratoires et cardiovasculaires provoquées par la pollution de l'air, première cause de décès liés à l'environnement. Ainsi, la Ville de Paris confie une grande étude à l'Agence Parisienne pour le Climat pour l'élaboration d'un ambitieux plan d'action unique en France.

« L'enjeu de cette étude est triple : préserver la santé des Parisiens, réduire l'empreinte carbone du territoire et servir d'inspiration pour engager d'autres territoires dans l'action » explique Célia Blauel, adjointe à la Maire de Paris chargée de la transition écologique, du climat, de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement.

A Paris, 95 % des logements sont en copropriété et on estime à 45 500 le nombre de logements encore chauffés au fioul. Forte de ces constats et fidèle à ses engagements, l'Agence Parisienne du Climat, en partenariat avec la Ville de Paris a lancé une enquête unique en France.

« On a aujourd'hui une meilleure visibilité du marché de la copropriété, ce qui permet à l'APC de développer des offres adaptées aux besoins et aux différents segments de la copropriété, pour accélérer la rénovation du parc bâti. », Anne Girault, Directrice Générale de l'Agence Parisienne du Climat.

L'étude : une méthodologie alliant étude qualitative et démarchage des acteurs de la copropriété

L'étude, qui a été menée d'octobre 2018 à mars 2019, poursuit 3 objectifs :

- Recueillir les données du parc de logements en copropriété encore chauffés au fioul, les comptabiliser et comprendre les freins et leviers au changement de combustible ;
- Elaborer le dispositif opérationnel de sensibilisation des copropriétaires et syndics au changement de combustible et à la rénovation énergétique ;
- Enrichir l'observatoire métropolitain de la rénovation énergétique en copropriété, qui compile data-visualisations, cartographies en ligne et analyses des données collectées sur le terrain par les équipes de l'Agence Parisienne du Climat.

Au total, on estime que 1.500 copropriétés, soit 45 500 logements, sont toujours chauffées au fioul à Paris actuellement, cela représente 5% des logements du parc habitat privé.

Un impact certain sur la qualité de l'air et la santé

L'utilisation du fioul domestique pour le chauffage est une source de pollution de l'air non négligeable : la combustion du fioul domestique produit notamment des émissions de dioxyde d'azote et des particules fines.

Le chauffage au fioul domestique est responsable de 3% des émissions de particules fines sur Paris. Pour le dioxyde d'azote, cette part monte à 10%.

Si le parc de copropriétés chauffées au fioul est un émetteur important de dioxyde d'azote, l'enjeu de qualité de l'air est également lié à la qualité des équipements de chauffage ainsi qu'aux enjeux de rénovation des copropriétés, et donc de la réduction des besoins en chauffage.

Des logements anciens et plutôt dans l'ouest parisien

Une forte concentration des copropriétés utilisant le fioul se situent dans l'ouest parisien (15^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} arrondissements), de nombreux bâtiments ayant en effet été construits lors de périodes qui coïncident avec le développement de cette source de chauffage.

Ce mode de chauffage concerne également des logements plutôt anciens : les copropriétés chauffées au fioul sont majoritairement des constructions datant d'avant 1974, c'est-à-dire avant la première réglementation thermique des bâtiments en France.

Les freins et leviers identifiés : obsolescence et coût

Les copropriétés qui ont changé de mode de chauffage, l'ont notamment fait pour les raisons suivantes :

- Obsolescence de la chaufferie fioul, composée d'une chaudière ancienne avec un rendement dégradé, et de pièces de rechange qui ne sont plus disponibles ;
- Coût du fioul fortement variable et élevé : à ce jour, le fioul domestique est l'énergie la plus onéreuse, et fluctue régulièrement, présentant parfois des hausses importantes.

Les copropriétés qui n'ont pas encore opéré de changement et qui ne souhaitent pas le faire avancent les arguments suivants :

- La chaufferie n'est pas dans un état préoccupant, ne nécessitant pas d'intervention à court terme ;
- Le groupe de copropriétaires est très inertiel, et ne prend pas en main le sujet, par manque de connaissances techniques et financières.

Les copropriétés qui souhaitent convertir leur chaufferie et ne le font pas avancent des raisons strictement économiques liées à l'investissement et au matériel.

Les avantages du changement : économies et santé

Si le changement de combustible peut prendre du temps, les alternatives au chauffage au fioul existent et sont accessibles. Le raccordement au réseau de chauffage urbain (CPCU) est une énergie moins polluante et dont le mix énergétique est composé à 50% d'énergies renouvelables et de récupération. Le raccordement au gaz naturel (GRDF) est une énergie concurrentielle et pouvant provenir de filières durables (biogaz, méthanisation).

Dire adieu au fioul, c'est aussi réaliser des économies à court et moyen terme : le fioul est un combustible dont le coût augmente le plus régulièrement. Un changement de combustible peut faire réaliser **jusqu'à 30% d'économies sur les frais de chauffage.**

Dire adieu au fioul, c'est préserver sa santé et la qualité de l'air intérieur : le chauffage au fioul est responsable de 10% des émissions résiduelles de monoxyde d'azote et de dioxyde d'azote (données observées par AirParif) et qui a des conséquences directes sur la qualité de l'air d'un immeuble et de son voisinage (impact local sur les concentrations de polluants, mauvaises odeurs...).

Changer concrètement ? Comment ? Un plan d'actions pour dire adieu au fioul !

L'Agence Parisienne du Climat propose un accompagnement spécifique pour la transition énergétique des copropriétés chauffées au fioul.

1. La consolidation du repérage des copropriétés et des données de l'observatoire
2. Un démarchage spécifique des copropriétés pour les engager dans la transition énergétique
3. Un dispositif de conseil et d'accompagnement adapté via la plateforme CoachCopro
4. Une mise en relation avec les professionnels du marché de la rénovation énergétique
5. Des ateliers dédiés pour les copropriétaires

Pour découvrir l'ensemble des solutions et des aides, l'Agence Parisienne du Climat vous donne rendez-vous le 16 avril prochain à l'Hôtel de Ville au Forum de l'Eco-rénovation en copropriété.

Les enseignements de cette étude sont une base solide pour inciter d'autres grandes villes et territoires à déployer un dispositif adapté aux enjeux locaux de santé publique et d'efficacité énergétique.

Contacts presse :

Agence Parisienne du Climat : Cécile Gruber | 06 31 02 53 69 | cecile.gruber@apc-paris.com

Ville de Paris : 01 42 76 49 61 | presse@paris.fr

Une étude portée par la Ville de Paris, confiée à l'Agence Parisienne du Climat



La Ville de Paris

Depuis 2001, la Ville de Paris est mobilisée sur les questions liées à la qualité de l'air, à la santé et à l'environnement. Elle a adopté en 2018 un nouveau Plan Climat Air Energie, riche de 500 mesures dans tous les domaines d'actions (bâtiment, transports, énergie, alimentation, déchets, cadre de vie, mobilisation, finance...). La Ville s'est engagée en 2015 dans un plan « Paris Santé Environnement ». Il vise à mieux comprendre les enjeux sanitaires liés à l'environnement de vie et à intégrer des objectifs d'amélioration de la santé des Parisiennes et des Parisiens dans le fonctionnement de la Ville et dans ses projets urbains.

www.paris.fr/planclimat

www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/environnement-et-espaces-verts/agir-pour-l-environnement/sante-environnementale-2082



L'Agence parisienne du climat (APC)

Créée en 2011 par la Ville de Paris, l'APC est l'agence de référence sur les sujets climat et énergie à Paris. Elle est à la fois experte en décryptage des politiques publiques sur le climat et en rénovation énergétique des copropriétés à Paris à travers son dispositif CoachCopro. Au quotidien, elle accompagne concrètement les particuliers et les professionnels qui souhaitent s'engager dans la transition énergétique et contribuer à atteindre les objectifs du Plan Climat de Paris.

www.apc-paris.com